



QU'ON LE FASSE CORRECTEMENT POUR DE BON

Les priorités étudiantes pour renforcer et améliorer
la formule de financement des universités de l'Ontario.

cfsfcée | Fédération canadienne des
étudiantes et étudiants-Ontario

350 000

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS UNIS, AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE, AU CYCLES SUPÉRIEURS ET DANS LES COLLÈGES

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, avec ses plus de 350 000 membres représentés par 38 syndicats étudiants dans toutes les régions de la province, est la voix des étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire en Ontario. La Fédération représente des étudiantes et étudiants à plein temps et à temps partiel au niveau collégial, et à tous les cycles universitaires.

Pour des renseignements sur le présent document, veuillez vous adresser à :

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
900-180, rue Bloor Ouest
Toronto (Ontario) M5S 2V6

Tél. : 416 925-3825

Télééc. : 416 925-6774

cfsontario.ca

This document is also available in English.



INTRODUCTION

En 2014, le gouvernement de l'Ontario a signalé son intention d'entreprendre un examen approfondi de la formule de financement qui distribue plus de 3,5 milliards de dollars en subventions de fonctionnement à ses 20 universités publiques. Évoquant des circonstances financières et une baisse prévue des inscriptions, la province soutient que le modèle de financement actuel n'est pas

durable et ne favorise pas l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de la recherche et de l'apprentissage. La province a limité la portée de l'examen en excluant des consultations toute discussion des frais de scolarité et des niveaux de financement. Cependant, les étudiantes et étudiants croient fermement que ces deux sujets devraient être au cœur de la discussion

sur la transformation du secteur. Bien que des changements de population puissent entraîner une stagnation ou un déclin des inscriptions dans certains établissements et présenter des difficultés financières pour ces universités, les étudiantes et étudiants doutent que la façon la plus appropriée de relever ces défis soit de réorganiser la façon dont la province distribue un financement public déjà insuffisant.

Même si les étudiantes et étudiants sont découragés du fait que l'accessibilité et l'abordabilité n'ont pas pris plus de place dans les

discussions, ils ont fait plusieurs recommandations pour améliorer, renforcer et innover la formule de financement de nos universités. Les étudiantes et étudiants conviennent que le modèle actuel de financement est loin d'être parfait. Il est devenu un labyrinthe confus de petits changements politiques qui ont été superposés les uns sur les autres pendant des décennies. Il fournit un financement inadéquat qui ne reflète plus les coûts réels de l'éducation; et, dans certains cas, il n'est plus suffisamment efficace pour relever les défis auxquels les établissements d'enseignement font face aujourd'hui.

Ce document renferme plusieurs solutions réfléchies, raisonnables et pratiques pour simplifier, moderniser et améliorer la formule de financement des universités de l'Ontario en bâtissant sur ses atouts, tout en maintenant ses principes fondamentaux. Bien que les étudiantes et étudiants aient été critiques de la portée restreinte de l'examen, ils sont reconnaissants d'avoir pu participer activement aux consultations, aux séances d'information ouvertes et à la production de l'ébauche du mémoire officiel. Cet examen de la formule de financement est une occasion historique qui permettra à la province de rétablir un financement public équitable, équilibré et adéquat pour les universités, et d'améliorer l'accessibilité, la qualité et l'abordabilité de l'éducation. Les étudiantes et étudiants espèrent sincèrement que les recommandations que contient le présent document aideront à guider le processus de l'examen et les nouveaux modèles de financement qui seront présentés au gouvernement.



Ce document renferme plusieurs solutions réfléchies, raisonnables et pratiques pour simplifier, moderniser et améliorer la formule de financement des universités de l'Ontario en bâtissant sur ses atouts, tout en maintenant ses principes fondamentaux.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

ASSURER UN FINANCEMENT ADÉQUAT, DURABLE ET PRÉVISIBLE

Un financement fondé sur les inscriptions devrait continuer d'être le modèle de base d'une nouvelle formule de financement, quelle qu'elle soit, et tout excédent de fonds découlant d'une baisse des inscriptions devrait être réinvesti de manière à hausser au-dessus de la moyenne nationale le taux de financement par étudiant.

La nouvelle formule de financement devrait inclure les étudiantes et étudiants étrangers dans le nombre officiel des inscriptions en vue de déterminer les unités de revenu de base de chaque établissement.

La nouvelle formule devrait inclure un financement de stabilisation accordé aux établissements lorsqu'ils ne peuvent s'acquitter de leurs obligations financières en raison d'une baisse importante des inscriptions.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE

Le nouveau modèle de financement ne devrait pas inclure un financement accordé en fonction du rendement ou des résultats.

La nouvelle formule de financement devrait inclure une « subvention pour l'amélioration de la qualité » dont l'objectif serait de réduire le nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe dans les universités publiques de l'Ontario.

La nouvelle formule de financement devrait prévoir des fonds destinés spécifiquement au maintien et au développement des services de santé mentale sur les campus, en particulier des services de thérapie et de counseling pour lesquels les étudiantes et étudiants ne seraient pas tenus de déboursier des frais immédiats.

ATTEINDRE L'ACCÈS UNIVERSEL ET L'ÉQUITÉ

La nouvelle formule de financement devrait créer une subvention pour l'accessibilité dont l'objectif premier serait la hausse des inscriptions de personnes à faible revenu.

La nouvelle formule de financement devrait maintenir et bonifier les subventions à des fins particulières qui ont été conçues pour aider les universités dans les régions rurales et du Nord de la province, améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire en anglais, en français et en langues autochtones, et honorer les obligations issues des traités avec les communautés autochtones.

Pour appuyer les étudiantes et étudiants à temps partiel, la nouvelle formule de financement devrait mettre des fonds de côté qui pourraient être consacrés au soutien de programmes d'aide financière et de services comme des garderies situées sur les campus.

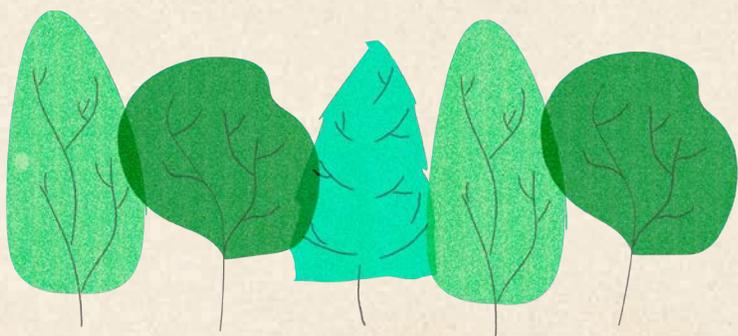
Le gouvernement devrait examiner la possibilité de réglementer de nouveau les frais de scolarité et de réviser les frais établis dans la formule pour qu'ils correspondent à cette réglementation.

AUGMENTATION DE LA TRANSPARENCE ET DE LA RESPONSABILITÉ

La nouvelle formule de financement devrait faciliter l'incorporation d'indicateurs d'équité pour l'évaluation de l'accessibilité et de l'abordabilité d'une éducation.

La nouvelle formule de financement devrait faciliter l'incorporation d'indicateurs d'emploi pour l'évaluation de la prestation des programmes.

EXAMEN DE LA FORMULE DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO : LES ARBES QUI CACHENT LA FORÊT



L'Ontario est devenu un chef de file mondial dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Tous les ans, des centaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants assistent aux cours et aux laboratoires offerts par les 20 universités publiques de la province afin de recevoir une éducation complète auprès d'un personnel enseignant de classe internationale. Le gouvernement se vante souvent du fait que nous offrons dans cette province une éducation à plus d'étudiantes et d'étudiants au prix le moins élevé que toutes les autres provinces ou territoires du Canada. Cependant, nous le faisons au détriment d'emplois de bonne qualité, en endettant les étudiants et étudiants, en augmentant leurs nombres dans les salles de classe et en laissant les infrastructures vieillir au point de s'écrouler. La province fournit des fonds publics aux universités au moyen d'un modèle de financement établi en 1967 qui est très complexe, et auquel on a superposé de petits changements les uns sur les autres pendant des décennies pour tenter de s'adapter aux nouveaux défis et profiter de nouvelles occasions. En 2014, le gouvernement a signalé son intention d'examiner en profondeur la formule de financement afin de trouver de nouvelles façons de distribuer les 3,5 milliards de dollars qu'il affecte tous les ans en subventions de fonctionnement aux universités publiques.



Les améliorations nécessitent des investissements. Mais le gouvernement semble croire qu'il peut favoriser l'efficacité et l'innovation dans le secteur en créant une situation de gagnants-perdants qui se font concurrence pour une part plus grande d'un gâteau de plus en plus petit.

Malgré les consultations ouvertes, les séances d'information et les conférences avec les intervenants tenues dans le cadre de cet examen, ainsi que les invitations à présenter des propositions écrites, comme le présent document, il est difficile d'identifier précisément le problème que cet examen est censé corriger.

Il y a certainement de nombreux problèmes dans le secteur qui méritent qu'on prenne la peine de régler, comme le coût immédiat des frais de scolarité qui monte en flèche et qui est devenu complètement inabordable, les salles de classe de plus en plus surpeuplées, le personnel enseignant à temps partiel et contractuel qui travaille dans des emplois précaires, et des infrastructures qui s'écroulent pendant que des millions de dollars sont dépensés pour des installations sportives luxueuses et des centres d'accueil somptueux. Étonnamment, aucun de ces sujets n'a été abordé dans le cadre de cet examen.

Le gouvernement de l'Ontario s'est fixé des paramètres très restreints pour cet examen et prétend qu'il ne peut aborder des sujets comme les niveaux de financement ou les coûts immédiats pour les étudiantes et étudiants. Dans son propre document de consultation

d'avril 2015, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a déclaré que de nouvelles dépenses gouvernementales importantes pour l'éducation postsecondaire, comme celles des dernières années, sont impossibles. Donc, le rôle de l'examen est de déterminer comment distribuer un montant fixe, au lieu de déterminer combien d'argent il faudrait pour améliorer l'accessibilité, la qualité et le prix de l'éducation offerte dans les universités ontariennes.

Les étudiantes et étudiants ont été clairs : les problèmes les plus importants dans le secteur sont des problèmes qui ne peuvent être réglés que par une augmentation du financement et une réduction des frais de scolarité. Les améliorations nécessitent des investissements. Mais le gouvernement semble croire qu'il peut favoriser l'efficacité et l'innovation en créant une situation de gagnants-perdants qui se font concurrence pour une part plus grande d'un gâteau de plus en plus petit. À la fin, les perdants seront les établissements qui sont géographiquement isolés, qui desservent les étudiantes et

étudiants les plus vulnérables, qui sont situés dans les régions rurales et le Nord, et les établissements de

plus petite taille des régions urbaines et des banlieues.

Bien que l'objectif du présent document soit de présenter les suggestions des étudiantes et étudiants pour modifier la formule de financement, il est important également de souligner le contexte politique de cet examen par rapport aux enjeux que les étudiantes et étudiants considèrent comme les plus pertinents à leur expérience universitaire, comme les frais de scolarité, l'endettement, le financement public, les salles de classe surpeuplées et les taux d'encadrement. Bien qu'on n'ait toujours pas identifié le problème que cet examen est censé devoir régler, les étudiantes et étudiants, eux, peuvent nommer le problème le plus important : l'argent. Nos universités ont désespérément besoin d'argent. Il est inquiétant qu'on ne veuille même pas se pencher sur cette question pendant un examen de la formule de financement.

COMPRENDRE LA FORMULE DE FINANCEMENT ACTUELLE: FONCTIONNE-T-ELLE? A-T-ON BESOIN DE LA CHANGER?

Avant de tenter de réparer une chose, il est important de chercher à savoir si elle a besoin d'être réparée. Le modèle de financement actuel a été établi en 1967 et reste aujourd'hui curieusement semblable au modèle original, et pourtant différent. Fondamentalement, la formule de financement n'a pas beaucoup changé. Ce sont les petits changements et remaniements qui ont été faits au cours des décennies pour répondre à des défis particuliers et ponctuels qui font la différence. Le changement le plus important n'est pas technique, mais politique. Lorsque le modèle de financement a d'abord été établi, l'intention était qu'il devait être déterminant. C'est-à-dire, il devait évaluer les fonds requis par chaque établissement selon les inscriptions dans les diverses concentrations des programmes d'études de l'établissement. Une fois les besoins financiers établis, le gouvernement devait affecter les dépenses appropriées à chacun des établissements. Aujourd'hui, la formule de financement est exclusivement distributive : elle détermine la part que recevra chaque établissement à partir d'une somme fixe.

À une époque où le gouvernement refuse d'investir de nouvelles dépenses importantes dans le système, des insuffisances se manifesteront certainement dans les universités, notamment dans le domaine de la qualité. Les étudiantes et étudiants croient cependant que ces problèmes sont dus principalement à des circonstances extérieures et non à un modèle de financement qui fonctionnerait mal. En effet, la base de la formule actuelle – un financement accordé en fonction des inscriptions – fournit aux établissements un financement durable et prévisible.

Lorsque cette formule inclut des filets de sécurité, comme un plancher de financement et une protection contre les politiques qui limitent le

nombre d'unités de revenu de base (BIU ou URB) auquel a droit chaque établissement (« corridor policy »), elle forme une base de financement robuste et stable pour les universités publiques.

Bien que certains aspects de la formule soient inutiles ou puissent porter à confusion, plusieurs éléments du modèle actuel doivent être préservés et renforcés dans une nouvelle formule. En particulier, les subventions à des fins particulières, qui appuient les universités du Nord et favorisent l'accès aux étudiantes et étudiants autochtones, de première génération, bilingues, francophones et handicapés, sont un élément précieux du modèle actuel puisqu'elles fournissent un cadre équitable pour le système.

La formule actuelle est loin d'être parfaite. Elle est devenue en quelque sorte un dédale impraticable de politiques et de procédures dont un grand nombre ne peuvent plus répondre aux



Fondamentalement, la formule de financement n'a pas beaucoup changé. Ce sont les petits changements et remaniements qui ont été faits au cours des décennies pour répondre à des défis particuliers et ponctuels qui font la différence. Le changement le plus important n'est pas technique, mais politique.

défis actuels du secteur. Toutefois, les étudiantes et étudiants croient qu'il faudrait maintenir, simplifier et renforcer les éléments de base de la formule.

Les failles du modèle actuel ne sont pas le résultat d'une non-pertinence ou d'une non-réceptivité inhérente de la formule. Seulement, il fonctionne comme il l'a toujours fait, mais sans les ressources financières et le capital politique dont il a besoin pour offrir ce qu'il offrait au début.

ASSURER UN FINANCEMENT ADEQUAT, DURABLE ET PREVISIBLE

FINANCEMENT ACCORDÉ EN FONCTION DES INSCRIPTIONS

Les fondements du modèle actuel de financement reposent sur les inscriptions, ce qui le rend sensible au nombre d'étudiantes et d'étudiants dans le système. Chaque établissement se voit assigner des unités de revenu de base (BIU ou URB) en fonction de l'ensemble des inscriptions, après pondération des concentrations des programmes d'études. Ce modèle fournit aux établissements un financement prévisible qui leur permet de mieux anticiper les niveaux minimums de financement qu'ils recevront, selon leurs prévisions du nombre d'inscriptions pour l'année suivante. Une des faiblesses de cet aspect du financement est que dans ce climat de réduction des dépenses publiques, la valeur d'une unité de revenu de base ne reflète plus le coût réel de l'éducation, ce qui peut donner l'impression que le modèle est en quelque sorte inefficace ou fonctionne mal. Cette insuffisance de financement gouvernemental entraîne des hausses des frais de scolarité, des salles de classe de plus en plus surpeuplées et des infrastructures qui s'écroulent. Si le financement augmentait, ou si le modèle reprenait son rôle déterminant original pour l'évaluation des besoins financiers, il deviendrait vite évident que certaines de ses faiblesses sont dues aux circonstances et ne sont pas inhérentes.

Les critiques ont suggéré que le modèle actuel fondé sur les inscriptions encourage des hausses d'inscriptions insoutenables, laissant entendre que les établissements acceptent imprudemment trop d'étudiantes et d'étudiants afin de pouvoir obtenir plus de fonds de la province. Cette accusation est souvent citée comme preuve que la nouvelle formule de financement doit s'éloigner d'un

modèle de distribution fondé sur les inscriptions. Cependant, non seulement les allocations de fonds sont faites en fonction de la part historique que reçoit l'établissement depuis l'année scolaire 1986-1987, elles sont censées être réglemētées selon des moyennes mobiles quinquennales¹. Ce qui veut dire que même si les inscriptions dans l'établissement ont augmenté considérablement, il n'y a aucune garantie qu'il recevrait du financement pour les nouvelles inscriptions dépassant le seuil auquel il a droit. Ironiquement, bien que le gouvernement ait raison de prétendre que les établissements se sont concentrés lourdement sur l'augmentation des inscriptions lors des quinze dernières années, ils l'ont fait en raison des politiques explicites du gouvernement. Le gouvernement n'a pas seulement encouragé publiquement les Ontariennes et Ontariens à faire des études postsecondaires au cours des deux dernières décennies, il a injecté des centaines de millions de dollars dans le système pour créer de nouvelles places. Encourager la hausse des inscriptions est une bonne chose pour les étudiantes et étudiants et pour la province. Par contre, cela devient insoutenable lorsque le financement gouvernemental n'augmente pas de façon à répondre suffisamment à la demande qu'ils ont favorisée.

Le gouvernement tient particulièrement à signaler que si les changements démographiques annoncés se produisent au cours des vingt prochaines années, il en résultera un ralentissement, une stagnation, voire une diminution des inscriptions. Au lieu de considérer ces tendances annoncées comme une

justification pour l'abandon complet du modèle actuel de financement, on devrait les considérer comme des possibilités de bâtir sur ses points forts. Dans le cadre d'un modèle fondé sur les inscriptions, tout financement inutilisé en raison d'une baisse des inscriptions pourrait être réinvesti dans les unités de revenu de base afin d'augmenter les allocations de financement par étudiante ou étudiant et de les hausser au-dessus de la moyenne nationale. En réalité, le gouvernement devrait envisager de négocier avec les établissements un ensemble d'URB standards afin d'assurer équité et prévisibilité dans le financement, tant pour le gouvernement que pour les universités. Les étudiantes et étudiants critiquent le gouvernement qui insiste ne pouvoir faire d'investissements supplémentaires substantiels dans les études supérieures en raison de contraintes budgétaires. Alors, puisque les inscriptions stagnent et sont en baisse, ce serait une bonne occasion de réinvestir les fonds existants de façon stratégique dans la population étudiante et l'éducation universitaire. Les étudiantes et étudiants croient fermement que le financement fondé sur les inscriptions devrait continuer d'occuper un rôle important dans la nouvelle formule.

Les étudiantes et étudiants recommandent que le financement fondé sur les inscriptions continue d'être le modèle de base de la nouvelle formule de financement, quelle qu'elle soit, et que tout excédent de fonds découlant d'une baisse des inscriptions soit réinvesti de manière à hausser au-dessus de la moyenne nationale le taux de financement par étudiante ou étudiant.

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

En tant que chef de file reconnu à l'échelle mondiale en matière d'éducation postsecondaire, il n'est pas surprenant que l'Ontario puisse se vanter d'avoir une population étudiante étrangère importante. Le gouvernement a veillé à attirer des étudiantes et étudiants étrangers dans la province et il a fixé et excédé constamment les objectifs de recrutement parmi ces étudiantes et étudiants. En automne 2015, la province amorcera une consultation sur l'éducation postsecondaire internationale afin d'élaborer une stratégie plus robuste d'internationalisation. Les étudiantes et étudiants étrangers apportent d'énormes contributions sociales, culturelles et économiques aux campus des établissements qu'ils fréquentent et aux communautés dans lesquelles ils résident, ainsi qu'à la province dans son ensemble. Malgré leurs contributions universitaires, sociales et économiques, les étudiantes et étudiants étrangers font face à de nombreux obstacles bureaucratiques à l'immigration, se voient refuser l'accès aux soins de santé publique et doivent payer des frais de scolarité qui ne sont pas réglementés. Dans certains cas, les étudiantes et étudiants étrangers doivent payer le double ou le triple, voire le quadruple, de ce que versent leurs pairs du Canada pour les mêmes programmes et les mêmes cours. Ces frais de scolarité différentiels résultent du refus du gouvernement de compter les étudiantes et étudiants étrangers dans le nombre

officiel des inscriptions lorsqu'il détermine les URB. Donc, aucune subvention gouvernementale ne couvre le coût de leur éducation, contrairement aux étudiantes et étudiants canadiens.

La justification de cette politique repose sur des hypothèses non seulement erronées et injustes mais tout simplement fausses à propos des étudiantes et étudiants étrangers : par exemple, qu'ils ne paient pas d'impôt; qu'ils sont des visiteurs qui quitteront le pays après leurs études; et qu'ils sont de familles riches. En plus de payer les taxes de vente sur les produits de consommation, comme tous les autres étudiants et étudiants, lorsqu'ils travaillent pendant leurs études, les étudiantes et étudiants étrangers participent au régime fiscal de l'Ontario, qui comporte une partie des primes d'assurance maladie en Ontario. Et loin d'être des « visiteurs de l'éducation », les étudiantes et étudiants étrangers demeurent souvent en Ontario après avoir terminé leurs études. De fait, il y avait 19 512 diplômées et diplômés étrangers en Ontario en 2012² et ceux-ci représentaient 75 pour cent du Programme des candidats des provinces à l'immigration en Ontario³. Les étudiantes et étudiants étrangers viennent de tous les coins du globe et de toutes les couches de la société. Souvent, leur famille doit faire des sacrifices, tant sur le plan personnel que financier, pour envoyer leur enfant étudier à l'étranger. Le gouvernement a accordé la priorité

aux étudiantes et étudiants étrangers en tant que secteur clé de la croissance de l'immigration dans la province, et cette priorité s'est avérée lucrative, car les étudiantes et étudiants étrangers apportent une contribution de plus de trois milliards de dollars chaque année à l'économie, et la plupart restent après l'obtention du diplôme⁴.

Afin de devenir une destination plus attrayante pour les étudiantes et étudiants étrangers, non seulement au Canada, mais à l'échelle mondiale, la province doit prendre les mesures nécessaires pour alléger leur fardeau financier injuste. En incluant les étudiantes et étudiants étrangers dans le nombre officiel des inscriptions, la nouvelle formule de financement pourrait réduire les frais de scolarité différentiels pour les étudiantes et étudiants étrangers et offrir des mesures incitatives plus attrayantes à ceux qui choisissent l'Ontario non seulement comme un lieu d'étude, mais qui sont prêts à y élire domicile. Le gouvernement de l'Ontario a déjà reconnu l'importance de subventionner des places pour les étudiantes et étudiants étrangers dans les universités publiques, annonçant que les universités pourraient utiliser jusqu'à 25 pour cent des places subventionnées pour les doctorantes et doctorants étrangers⁵.

Les étudiantes et étudiants recommandent que la nouvelle formule de financement inclue les étudiantes et étudiants étrangers dans le nombre officiel des inscriptions en vue de déterminer les unités de revenu de base de chaque établissement.



3 MILLIARDS \$

Les étudiantes et étudiants étrangers apportent des contributions annuelles de l'ordre de trois milliards de dollars à l'économie de l'Ontario.

GARANTIR LA STABILITÉ

Tel qu'il a été mentionné, les changements démographiques prévus présentent des défis réels pour les établissements d'enseignement en raison des inscriptions qui stagnent ou diminuent. Bien que toute université puisse faire face à une crise, les établissements plus petits, ruraux et du Nord sont ceux qui en subiront les pires conséquences. Ces universités subissent déjà les retombées financières causées par le déclin des inscriptions, et un nouveau modèle de financement doit s'accompagner de mécanismes intégrés pour stabiliser les établissements lorsque les inscriptions diminuent à un niveau qui compromet la capacité d'une université de remplir ses obligations financières. La formule actuelle comporte déjà certains filets de sécurité, tels que les seuils de financement, et ces politiques doivent être maintenues et renforcées dans tout nouveau modèle. Après des décennies de hausses des inscriptions, certains établissements font maintenant face à l'incertitude quant au moyen de rémunérer leur personnel et de payer les factures, en particulier en ce qui a trait aux infrastructures du campus. Il serait faux d'affirmer que les établissements sont les seuls responsables de leurs problèmes financiers, car les inscriptions au cours des dix dernières années ont été motivées spécifiquement par la politique gouvernementale. Par conséquent, il relève du gouvernement de fournir aux universités une certaine mesure de protection contre l'insolvabilité, particulièrement les établissements du Nord et ruraux.

Le gouvernement a à sa disposition de nombreux outils créatifs pour rectifier ces situations lorsqu'elles surviennent. La nouvelle formule de financement pourrait inclure une subvention de stabilisation, qui serait affectée à la demande des universités individuelles. Les établissements pourraient être appelés à indiquer leurs circonstances financières et à négocier avec le gouvernement les dispositions en vertu desquelles les fonds pourraient leur être affectés. Sinon, le gouvernement pourrait donner aux établissements le mandat de réserver une portion de la subvention de fonctionnement de base dans un fonds de prévoyance comme ils le font pour les frais de scolarité qui sont mis de côté. Quelle que soit la forme empruntée par ces fonds de stabilisation, ils doivent s'accompagner d'une supervision rigoureuse de la part du gouvernement et de la responsabilisation quant à la façon dont chaque établissement dépense ces fonds.

Afin de maintenir le système de classe mondiale de l'Ontario en matière d'éducation postsecondaire générale dans toutes les régions de la province, une nouvelle formule de financement doit garantir un certain niveau de stabilité pour les établissements qui font face à des difficultés financières en raison de baisses importantes des inscriptions.

Les étudiantes et étudiants recommandent que la nouvelle formule inclue un financement de stabilisation qui sera accordé aux établissements lorsqu'ils ne peuvent s'acquitter de leurs obligations financières en raison d'une baisse importante des inscriptions.

1. Gouvernement de l'Ontario, ministère de la Formation et des Collèges et Universités. « The Ontario Operating Funds Distribution Manual : A Manual Governing the Distribution of Government Operating Grants to Universities and University-Related Institutions », octobre 2009 (n.d.t. : aucune traduction de ce document n'a été trouvée).
2. Statistique Canada. « Diplômés postsecondaires, selon le statut immigrant, pays de citoyenneté et sexe », Tableau 466-0032, 2014.
3. Gouvernement de l'Ontario, ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international. « Un rapport d'étape sur la Stratégie ontarienne en matière d'immigration », 2014.
4. Roslyn Kunin and Associates, Inc. « Economic Impact of International Education in Canada », mai 2012.
5. Mémoire du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. « Consultation on an International Strategy for Post-Secondary Education in Ontario » (consultation sur une stratégie internationale pour l'éducation postsecondaire en Ontario), juillet 2015.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE



Des études effectuées aux États-Unis, où le financement accordé en fonction du rendement est plus courant, n'ont pas pu démontrer une quantité suffisante de résultats positifs concrets et, dans de nombreux cas, ces études ont indiqué le contraire.

FINANCEMENT ACCORDÉ EN FONCTION DU RENDEMENT

Le gouvernement de l'Ontario n'a cessé d'essayer de trouver des moyens d'inciter les établissements à améliorer leurs résultats. Cette question a suscité un intérêt pour un système de financement accordé en fonction du rendement dans la province. Lier la part des fonds que recevra chaque établissement à sa capacité d'atteindre des résultats mesurables n'est pas une nouvelle proposition puisqu'une petite part des fonds est déjà réservée dans le modèle actuel au financement accordé en fonction du rendement. Selon ce modèle, les établissements font rapport au gouvernement de trois indicateurs : le taux de diplomation, le taux d'emploi parmi ses diplômées et diplômés six mois, et le taux d'emploi trois ans après l'obtention du diplôme. Le rendement de chaque établissement est ensuite mesuré et comparé aux établissements qui lui font concurrence, et il recevra un financement en fonction de son classement par rapport aux autres universités.

Bien que le financement accordé en fonction du rendement existe dans le modèle actuel, les étudiantes et étudiants déconseillent vivement de lui donner un rôle plus grand dans la nouvelle formule. Premièrement, les préoccupations

des étudiantes et étudiants en ce qui concerne le financement accordé en fonction du rendement portent surtout sur l'absence de preuves quant à son efficacité à obtenir les résultats que le gouvernement désire encourager au moyen d'une nouvelle formule. Des études effectuées aux États-Unis, où le financement accordé en fonction du rendement est plus courant, n'ont

pas pu démontrer une quantité suffisante de résultats positifs concrets et, dans de nombreux cas, ces études ont indiqué le contraire. Un mémoire de politique produit en 2013 par le Wisconsin Centre for the Advancement of Post-Secondary Education a trouvé que les États qui utilisaient une formule de financement accordé en fonction du rendement « n'avaient pas obtenu de résultats systématiquement différents » des autres⁶. De plus, l'étude a découvert que « peu d'États ont obtenu des résultats positifs d'un modèle de financement accordé en fonction du rendement » et, pour ceux qui avaient obtenu des résultats positifs, il a fallu attendre plusieurs années⁷. Le Community College Research Centre de l'Université Columbia a découvert que le financement accordé en fonction du rendement a mené à une hausse des conditions d'admission, à une diminution des exigences du diplôme et à l'abandon des attentes visant à maintenir une rigueur universitaire, et ce, dans le but d'obtenir un taux de diplomation supérieur⁸. Avec un tel manque de preuves empiriques démontrant la valeur du financement accordé en fonction du rendement afin d'apporter des améliorations à l'échelle du système, les étudiantes et étudiants ne croient pas que le gouvernement devrait lui donner un rôle de premier plan dans la nouvelle formule.

Deuxièmement, les étudiantes et étudiants se préoccupent du fait que si on donne un rôle accru au financement accordé en fonction

du rendement, cela pourrait encourager la compétitivité entre les établissements au lieu de la coopération. Cette préoccupation est particulièrement pertinente quand on sait que la nouvelle formule ne continuera de déterminer que la part d'un montant fixe pour chaque établissement. Les étudiantes et étudiants s'inquiètent que certains établissements soient mieux préparés à apporter des améliorations que d'autres, comme c'est le cas pour le financement accordé en fonction du rendement dans le modèle actuel, et, dans un environnement où les universités sont en concurrence pour une part plus importante du gâteau, il pourrait se créer une situation de gagnants et de perdants. Même dans l'éventualité où tous les établissements amélioreraient les résultats convenus, ceux dans lesquels les résultats se seraient moins améliorés que d'autres verraient hypothétiquement une réduction, voire une récupération de leur financement.

Il n'y a rien de mal à œuvrer en vue d'inciter des investissements au sein des études supérieures à l'échelle des établissements, mais le financement accordé en fonction du rendement ne s'est pas avéré le meilleur moyen de stimuler l'amélioration.

Les étudiantes et étudiants recommandent que le nouveau modèle n'inclue pas de financement accordé en fonction du rendement ou des résultats.

RÉDUIRE LA TAILLE DES CLASSES

Même s'ils paient plus que leurs pairs ailleurs au Canada, la qualité de l'éducation que reçoivent les étudiantes et étudiants de l'Ontario est la pire du pays. Ce n'est pas que les chargées et chargés de cours et les professeurs et professeurs ne possèdent pas les compétences requises pour enseigner, au contraire, l'Ontario compte des éducatrices et éducateurs parmi les mieux respectés et les plus innovateurs au monde. C'est plutôt qu'ils deviennent de moins en moins nombreux, donc l'Ontario a de plus gros groupes d'étudiantes et d'étudiants par classe et le pire taux d'encadrement

au pays. De plus en plus, les établissements ont recours à du personnel enseignant trimestriel ou contractuel et à des assistantes et assistants à l'enseignement pour enseigner la majorité des cours de premier cycle.

À l'Université York, plus de 60 pour cent des cours de premier cycle sont donnés par des effectifs universitaires dont le poste est précaire, comme le personnel enseignant trimestriel et les assistantes et assistants à l'enseignement. Ironiquement, ceux-ci, qui sont membres de la section locale 3903 du Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente les travailleuses et travailleurs du milieu universitaire, ne comptent que pour huit pour cent du budget de l'Université York⁹. Il n'est pas rare que durant les premières années

des études de premier cycle, des étudiantes et étudiants se retrouvent dans d'immenses salles de classe avec des centaines de leurs pairs.

Les groupes nombreux diminuent les occasions d'échanges entre l'étudiante ou l'étudiant et la professeure ou le professeur et compromettent le genre de dialogues et de discussions qui sont censés être le fondement d'une éducation universitaire. On considère souvent que la taille des classes dépend en quelque sorte de la taille de l'établissement. Par conséquent, les universités plus

importantes ont des groupes plus nombreux en raison de leurs populations d'étudiantes et d'étudiants, mais un sondage sur la taille moyenne des classes par établissement révèle des résultats surprenants. En Ontario, seulement trois universités – Ryerson, Lakehead et Laurentienne – avaient des classes de moins de 100 étudiantes et étudiants en 2012¹⁰. On pourrait

suggérer que ces établissements sont des anomalies, puisque les universités Lakehead et Laurentienne n'ont que 7 000 à 8 000 étudiantes et étudiants de premier cycle chacune; mais cela n'explique pas comment l'Université Ryerson, un établissement de plus de 37 000 étudiantes et étudiants de premier cycle, peut maintenir une moyenne d'étudiantes et d'étudiants par classe aussi faible. Cela n'explique pas non plus pourquoi les établissements beaucoup plus petits en Ontario semblent avoir des salles de classe dont le nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants est supérieur à 100.



Les groupes nombreux diminuent les occasions d'échanges entre l'étudiante ou l'étudiant et la professeure ou le professeur et compromettent le genre de dialogues et de discussions qui sont censés être le fondement d'une éducation universitaire.



60 %



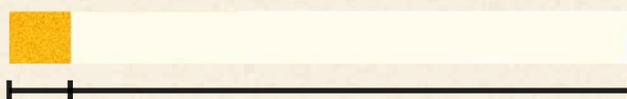
60 %

des cours de premier cycle à l'Université York sont données par du personnel qui compte pour

8 % du budget



8 %



La majeure partie de l'examen de la formule de financement des universités est axée sur le besoin d'améliorer la qualité dans les universités publiques de l'Ontario en nous demandant comment nous pouvons inciter les établissements à faire des investissements stratégiques qui rehaussent la qualité en même temps que l'expérience étudiante. Les étudiantes et étudiants croient fermement qu'un engagement visant à réduire la taille des classes serait une mesure importante pour apporter des améliorations substantielles au système. Au lieu de promouvoir la compétitivité et de pénaliser les mauvais comportements par un financement fondé sur le rendement, le gouvernement devrait encourager les améliorations à la qualité en faisant des investissements importants et immédiats. La province

pourrait négocier les cibles en matière de taille des classes avec les établissements et les réexaminer tous les ans pour suivre les progrès. Les fonds pourraient ensuite être affectés sous forme de « subvention pour l'amélioration de la qualité », qui pourrait être consacrée à la réduction de la taille des classes et à l'amélioration de la qualité dans les universités publiques de l'Ontario.

Les étudiantes et étudiants recommandent que la nouvelle formule de financement contienne une « subvention pour l'amélioration de la qualité » dont l'objectif serait de réduire le nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe dans les universités publiques de l'Ontario.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé mentale des étudiantes et étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire est devenue récemment une question d'intérêt pour les politiciennes et politiciens, les universités et le public. De plus en plus, des étudiantes et étudiants reconnaissent publiquement devoir composer avec le stress, l'anxiété, la dépression et d'autres troubles de santé mentale durant leur carrière universitaire. Les pressions sociales et financières de l'expérience universitaire pèsent lourd sur les étudiantes et étudiants de tous les cycles en Ontario. Tellement, en fait, qu'il est maintenant de plus en plus fréquent de constater la présence de services exhaustifs de psychothérapie aux étudiantes et étudiants sur les campus partout en Ontario. Malheureusement, ces services sont devenus si nécessaires au bien-être des étudiantes et étudiants que la demande dépasse de beaucoup la capacité des établissements d'en assurer la prestation. Les temps d'attente pour consulter une conseillère ou un conseiller ou les thérapeutes peuvent varier de quelques semaines à plusieurs mois, selon le cas. En réponse à la demande élevée, de nombreux établissements d'enseignement ont été obligés, à contrecœur, d'établir des règles et des limites d'utilisation des services de santé mentale sur le campus. En réalité, même si les étudiantes et étudiants soutiennent fortement la disponibilité de services de santé mentale sur les campus en Ontario, il faut reconnaître que leur prestation ne relevait pas typiquement, jusqu'à dernièrement, des universités, ni du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Le gouvernement a déjà reconnu l'importance d'investir dans le soutien de la santé mentale sur le campus, et a

affecté des millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds d'innovation en santé mentale et d'autres programmes. Cependant, une atténuation adéquate des troubles de santé mentale que vivent des étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire exigeront un investissement durable et à long terme. Pour certaines et certains, les troubles de santé mentale peuvent être un défi temporaire issu de l'isolement et du stress associés à la vie scolaire; mais pour bien d'autres, les troubles de santé mentale se développent tôt et persistent jusqu'à l'âge adulte ou tout au long de la vie. Une intervention mûrement réfléchie et proactive à l'échelle du campus peut fournir un soutien nécessaire aux étudiantes et étudiants en situation de crise, en les aidant à améliorer leur capacité de gérer leur anxiété, leur stress, leur dépression, ou d'autres troubles de santé mentale.

Grâce à la campagne de la Fédération sur la santé mentale, *Ça ne fait pas partie du programme*, un aspect du problème s'est manifesté : le stress et l'anxiété différentiels que vivent les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de la province. Exerçant de multiples rôles : d'étudiante ou d'étudiant, de chercheuse ou chercheur, d'enseignante ou d'enseignant, ces étudiantes et étudiants font face à tout un éventail de défis comparativement aux étudiantes et étudiants du premier cycle. Les résultats préliminaires du sondage *Ça ne fait pas partie du programme*, effectué dans des établissements à l'échelle de la province, indiquent que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs doivent souvent composer avec l'intimidation et le harcèlement qui leur sont infligés par leurs collègues, leurs superviseurs, voire par les étudiantes et étudiants à qui ils enseignent.

Ils indiquent le stress financier et l'incertitude comme étant les principaux facteurs affectant leur santé mentale¹¹. De plus, ils semblent hésiter à recourir aux services sur le campus, par crainte de représailles et de stigmatisation. Tout financement pour la santé mentale affecté par l'intermédiaire d'une nouvelle formule devrait tenir compte des approches différentielles requises pour aborder les troubles de santé mentale chez les étudiantes et étudiants de tous les cycles.

Bien que le soutien pour la santé mentale doive être abondamment offert sur les campus à l'échelle de l'Ontario, il est injuste que l'on attende des établissements – qui composent déjà avec leurs propres difficultés financières – qu'ils offrent ces services essentiels sans aide adéquate de la part du gouvernement. En outre, le fardeau financier que représente la prestation de ces services ne devrait pas être assumé uniquement par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le gouvernement devrait négocier un investissement commun du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour cette initiative. Quelle que soit la structure de ce financement, une nouvelle formule de financement doit contenir un élément qui fournirait un financement adéquat et durable pour les services de soutien en santé mentale sur le campus, reconnaissant leur importance à favoriser

la réussite universitaire et à atténuer les difficultés à court terme et à long terme pour la population étudiante.

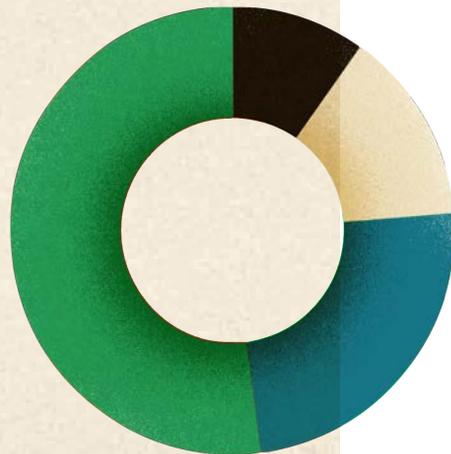
Les étudiantes et étudiants recommandent l'élaboration d'un nouvel élément dans le cadre de la formule de financement pour des fonds spécifiquement destinés au maintien et au développement des services de santé mentale sur les campus, en particulier des services de thérapie et de counseling pour lesquels les étudiantes et étudiants ne seraient pas tenus de déboursier des frais immédiats.

-
6. Tandberg, David A. et Nicholas W. Hillman. Wisconsin Centre for the Advancement of Post-Secondary Education (WICAPE), « State Performance Funding for Higher Education : Silver Bullet or Red Herring? », 2013.
 7. Ibid.
 8. Dougherty et autres. Community College Research Centre (CCRC), Teachers College, Columbia University, « Implementing Performance Funding in Three Leading States : Instruments, Outcomes, Obstacles, and Unintended Impacts », novembre 2014.
 9. Section locale 3903 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). 2015.
 10. Higher Education Strategy Associates. « Fun with class size data », janvier 2012.
 11. Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario. Résultats du sondage « Ça ne fait pas partie du programme », 2015.

ATTEINDRE L'ACCÈS UNIVERSEL ET L'ÉQUITÉ

INSCRIPTIONS SELON LE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE

- 1^{er} quartile
- 2^e quartile
- 3^e quartile
- 4^e quartile



ASSURER L'ACCÈS POUR LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES DE L'ONTARIO

Bien que les tendances actuelles en matière d'inscriptions dans les universités de l'Ontario s'orientent vers le ralentissement, la stagnation et le déclin dans certains cas, il est essentiel de se demander le pourquoi de ces tendances. On constate assurément que les changements démographiques sont réellement responsables en grande partie de ces tendances, mais ils ne prêtent qu'un tableau abstrait à un niveau général qui ne correspond pas à d'autres circonstances externes et à des défis plus nuancés. L'Ontario a connu de massives hausses dans les inscriptions, qui ont été facilitées tant par la nécessité économique que par la politique gouvernementale. Même si l'Ontario a lieu de célébrer ces réalisations historiques en matière d'inscriptions aux études postsecondaires, il est important de se demander qui s'y inscrivait.

Des données de Statistique Canada brossent un tableau inquiétant de la composition socioéconomique des universités et des collèges de l'Ontario. Au niveau des études de premier cycle en 2011, 52 pour cent des inscriptions provenaient des familles de la province du quartile de revenu supérieur, tandis que celles du quartile inférieur ne comptaient que pour 10 pour cent. Si nous combinons les deux quartiles de revenu supérieur dans la province, ils représentent plus de 75 pour cent des inscriptions à l'université¹². Pour un gouvernement qui vante depuis longtemps les mérites de ses programmes en vue d'aider les personnes les plus vulnérables

de la province à faire des études supérieures, ces statistiques sont à la fois inquiétantes et sonnent l'alarme pour un appel à l'action.

L'examen de la formule de financement actuelle est motivé en partie par des inquiétudes selon lesquelles les incitations à augmenter les inscriptions, semblables à celles qui ont été utilisées récemment, seraient financièrement insoutenables et démographiquement impossibles. Un plateau annoncé dans la population d'âge universitaire pourrait signifier que les mesures incitatives pour de vastes hausses dans les inscriptions pourraient s'avérer vaines dans le meilleur des cas, mais cela ne revient pas à dire que nous ne devrions pas encourager la croissance des inscriptions ciblées. Plutôt que de poursuivre le modèle actuel des subventions pour l'accessibilité qui facilitent la croissance globale des inscriptions à tous les cycles, une nouvelle formule de financement devrait investir dans une subvention différente pour l'accessibilité qui aurait comme objectif premier la croissance des inscriptions pour les personnes marginalisées et à faible revenu. Bien que la population étudiante soutienne le maintien des bourses actuelles conçues en vue d'améliorer l'accès pour les groupes marginalisés, tels que les étudiantes et étudiants autochtones et les étudiantes et étudiants ayant un handicap, une

autre subvention pour l'accessibilité visant les hausses des inscriptions parmi les communautés défavorisées renforcerait ces efforts en vue de l'équité et d'une plus grande participation à l'éducation universitaire des populations les plus vulnérables de l'Ontario.

Le gouvernement et les établissements d'enseignement devraient négocier des objectifs pluriannuels raisonnables pour les inscriptions et la persévérance, lesquels pourraient être réexaminés sur une base annuelle afin d'assurer que les fonds de cette subvention sont utilisés pour recruter et soutenir les étudiantes et étudiants de familles à faible revenu pendant leurs études postsecondaires. Un investissement dans ce type de subvention fournirait non seulement une croissance modérée des inscriptions pour les établissements d'enseignement, mais pourrait faire partie d'une stratégie dynamique de lutte contre la pauvreté pour la province et serait considéré comme un investissement dans l'avenir économique de l'Ontario.

Les étudiantes et étudiants recommandent une nouvelle formule de financement qui comprend une « subvention pour l'accessibilité » dont l'objectif premier serait d'augmenter les inscriptions parmi les personnes à faible revenu.

APPUYER UNE DIVERSITÉ RÉGIONALE ET LINGUISTIQUE

Le système d'éducation postsecondaire en Ontario est exceptionnellement diversifié avec des douzaines d'universités s'étendant sur des milliers de kilomètres carrés. De la rive nord du lac Supérieur aux centres urbains animés de notre frontière du sud avec les États-Unis, nous pouvons trouver les universités de l'Ontario dans tous les coins de notre province. Leurs taille, population étudiante et domaines de spécialisation varient. Certaines enseignent exclusivement en anglais, d'autres sont bilingues et d'autres offrent aussi des cours offerts en anglais, en français et en langues autochtones. L'Ontario a incontestablement l'un des systèmes d'éducation postsecondaire les plus complets au pays, mais le financement public qui diminue, accompagné des changements démographiques et d'un climat économique médiocre, a fait que certains établissements sont en plus mauvaise posture que d'autres.

Dans des endroits comme Windsor, North Bay, Sudbury et Thunder Bay, le manque de possibilités économiques a entraîné une prolongation de la stagnation ou du déclin de la population. Par conséquent, bon nombre de ces établissements font face à des défis financiers de taille dans un avenir très prochain, sinon maintenant déjà. À l'Université de Nipissing, par exemple, un financement



Dans les régions rurales et du Nord de la province, les universités sont les seuls établissements d'enseignement postsecondaire sur des centaines, parfois des milliers de kilomètres, et sont donc les seules options en matière d'études supérieures pour un grand nombre de personnes qui ne peuvent quitter leur communauté.

public inadéquat, accompagné d'un déclin de la population et d'une mauvaise gestion financière, a entraîné des licenciements dans le personnel enseignant, la réduction des programmes et la fermeture du campus de Bracebridge. Malgré toutes ces mesures, elle n'a pu éviter un déficit.

Dans les régions rurales et du Nord de la province, les universités sont les seuls établissements d'enseignement postsecondaire sur des centaines, parfois des milliers de kilomètres, et sont donc les seules options en matière d'études supérieures pour un grand nombre de personnes qui ne peuvent quitter leur communauté. À Thunder Bay, l'Université Lakehead est non seulement l'établissement de choix pour un grand nombre de résidentes et résidents, mais elle est également un employeur majeur dans la ville, et un carrefour communautaire pour la région immédiate et les villages avoisinants, dont les communautés autochtones

isolées plus au nord. Ces établissements d'enseignement jouent un rôle important dans le système d'éducation postsecondaire de la province et une nouvelle formule de financement doit les renforcer et les protéger contre une fermeture.

Pareillement, une nouvelle formule de financement doit soutenir la diversité linguistique dans nos établissements d'enseignement postsecondaire en renforçant l'enseignement et

l'apprentissage en anglais, en français et en langues autochtones. Les étudiantes et étudiants devraient pouvoir étudier dans la langue de leur choix, et le gouvernement devrait faire des efforts concertés pour encourager le multilinguisme non seulement parmi la population étudiante, mais aussi dans les établissements d'enseignement. Le gouvernement a une obligation semblable de soutenir l'éducation autochtone dans les deux langues officielles de la province et les nombreux dialectes et langues des communautés autochtones de l'Ontario. En raison de lacunes particulières en matière de direction à l'ordre fédéral quant à nos obligations issues de traités envers les communautés autochtones, la province peut agir afin d'assurer l'accès à l'éducation postsecondaire pour les étudiantes et étudiants autochtones, inuits et métis et soutenir l'éducation des Autochtones dans la langue de leur choix.

Les étudiantes et étudiants recommandent une nouvelle formule de financement qui maintiendrait et bonifierait les subventions à des fins particulières conçues en vue d'aider les universités dans les régions rurales et du Nord de la province, d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire en anglais, en français et en langues autochtones, et d'honorer les obligations issues de traités envers les communautés autochtones.

ACCORDER LA PRIORITÉ AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

Qu'ils retournent aux études pour perfectionner leurs compétences, par plaisir ou pour réduire leur charge de cours afin de faciliter le paiement des coûts croissants de l'éducation, les étudiantes et étudiants à temps partiel représentent une portion de plus en plus importante des populations du campus. L'augmentation des études à temps partiel est à la fois un indice de la nature changeante de l'éducation postsecondaire et le résultat de circonstances externes telles que les récessions qui obligent certains à retourner aux études après la perte d'emploi.

Pour ces étudiantes et étudiants, les défis liés à l'accès aux études postsecondaires, et à l'achèvement de ces études, peuvent sembler difficiles à surmonter. En particulier, les étudiantes et étudiants qui ont des enfants doivent équilibrer travail, études et obligations familiales pendant une période où le temps, les ressources financières et les emplois décents se font rares. Cet équilibre précaire devient encore plus difficile à atteindre s'il n'y a pas de services de garde d'enfants adéquats. De nombreux établissements d'enseignement ont des services de garde situés sur le campus, mais à l'instar de nombreux services de garde à l'échelle de la province, ils sont sous-financés et les listes d'attente sont longues.

S'assurer qu'il y a des services de garde d'enfants adéquats sur les campus aiderait les étudiantes et étudiants à temps partiel qui ont des enfants à équilibrer leur vie personnelle,

professionnelle et scolaire. Une nouvelle formule de financement pourrait faire davantage pour soutenir les étudiantes et étudiants à temps partiel, tant ceux qui ont des enfants que les autres, en affectant des fonds spéciaux pour les appuyer. Ces fonds pourraient être affectés à des services de garde d'enfants situés sur le campus, à des bourses pour les étudiantes et étudiants à temps partiel et à d'autres services qui les aideraient à accéder à une éducation universitaire, à en payer les frais et à terminer leurs études.

Les étudiantes et étudiants recommandent une nouvelle formule de financement qui mettra des fonds de côté pour appuyer les étudiantes et étudiants à temps partiel. Ces fonds pourraient être consacrés au soutien de programmes d'aide financière et de services à l'intention des étudiantes et étudiants à temps partiel, comme des services de garde d'enfants situés sur le campus.

FRAIS ÉTABLIS DANS LA FORMULE

Les « frais établis dans la formule » sont un aspect soi-disant « archaïque » du modèle de financement actuel. Ils sont censés déterminer le revenu d'un établissement d'enseignement généré par les frais de scolarité, lequel est ensuite soustrait de la subvention de fonctionnement de base qui lui est affectée. Les frais établis dans la formule ont été introduits à une époque où le gouvernement réglementait plus rigoureusement les frais de scolarité, mais ils ne correspondent plus aujourd'hui au revenu réel généré par les frais de scolarité de certains programmes. Depuis la déréglementation des frais de scolarité vers le milieu des années 1990, le même programme dans deux établissements différents peut exiger des étudiantes et étudiants des taux de frais de scolarité différents. C'est notamment le cas des programmes d'études professionnelles tels que le droit, un programme pour lequel les frais de scolarité annuels peuvent varier de 8 000 à 30 000 \$, selon l'établissement.

Malgré les taux des frais de scolarité différentiels, tous les programmes de droit reçoivent la même subvention du gouvernement, puisque le revenu généré par les frais de scolarité est considéré comme étant le même. Il a été suggéré qu'une nouvelle formule de financement devrait éliminer complètement les frais établis dans la formule, car leur calcul est arbitraire, démodé et ne reflète plus les revenus des frais de scolarité réels générés par la plupart des programmes. Cependant, comme bon nombre des défis que pose le modèle actuel, la non-pertinence des frais

établis dans la formule n'est valide que si nous croyons que le gouvernement ne peut, ni ne doit, jouer un rôle dans la réglementation des frais de scolarité à l'avenir.

En 2015, le revenu des frais de scolarité excédait les contributions du gouvernement aux budgets de fonctionnement des universités dans tout le système¹³. Cette situation est une statistique troublante en ce qui concerne la nature publique de nos universités publiques, et elle prouve que la déréglementation des frais de scolarité pourrait rendre les frais établis dans la formule plus adaptés aujourd'hui au calcul des subventions de fonctionnement de base. Il est évident que cette situation exige un investissement public plus important dans les universités de l'Ontario, mais les étudiantes et étudiants croient fermement que la renouvellement de la réglementation des frais de scolarité simplifierait le calcul de la formule de financement et fournirait des normes de coût plus responsables et plus transparentes dans l'ensemble du système.

Les étudiantes et étudiants recommandent au gouvernement d'examiner la possibilité de réglementer les frais de scolarité et de réviser les frais établis dans la formule pour qu'ils correspondent à des niveaux de frais de scolarité normalisés dans l'ensemble du système.

12. Données demandées en tant que tableau personnalisé de Statistique Canada, février 2014.

13. Council of Ontario Financial Officers – Conseil des universités de l'Ontario. « Financial Report of Ontario Universities 2013-14 », janvier 2015.

AUGMENTER LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

COMPARAISONS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Si on les compare à l'échelle internationale, en particulier les universités d'autres régions anglophones, les universités de l'Ontario ont depuis longtemps été identifiées comme ayant des niveaux inférieurs de divulgation de la quantité et de la qualité¹⁴. La plupart de la documentation comparant la transparence et la responsabilité des universités du monde entier cite des critères de mesure de santé pédagogique, financière et physique, entre autres, comme ceux qui sont indiqués dans l'indice de divulgation de la responsabilité modifiée (Modified Accountability Disclosure – MAD) établi en 1993¹⁵. Dans toute la documentation, l'Ontario détient la distinction peu flatteuse de recueillir la plus faible quantité de renseignements et d'avoir, par conséquent, l'information la moins détaillée sur ses universités.

Si l'on examine les divers exposés de position issus de chaque conférence ou discussion sur la responsabilité et la transparence des universités, on obtient une image plus complète de la raison pour laquelle cette dynamique existe en Ontario. Il existe des perspectives contradictoires émanant du gouvernement et au sein de celui-ci, des administrations des universités, des groupes d'intérêts spéciaux et d'autres parties prenantes. Lorsqu'ils tiennent compte des buts de l'examen de la formule de financement, les étudiantes et étudiants adoptent la position suivante : insister sur une transparence et une responsabilité en ayant comme objectif premier l'accessibilité et l'abordabilité pour permettre la réalisation des résultats clés tels que de meilleurs taux de diplomation et d'emploi.

ACCÈS ET ABORDABILITÉ

L'accent qui est mis sur l'accessibilité et l'abordabilité, en tant qu'éléments d'un cadre de responsabilisation pour le financement des universités en Ontario, a d'abord été identifié par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario en 1999, l'année même où le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a été créé. Citant la trajectoire vertigineuse des frais de scolarité, le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario a identifié que l'accessibilité et l'abordabilité étaient les deux faces d'une même médaille et a mis l'accent sur l'augmentation des dépenses, tant pour les programmes d'aide financière que pour les bourses d'études¹⁶. À ce titre, deux recommandations importantes ont été avancées pour leur considération par le ministre : 1) élaborer des indicateurs qui mesurent le degré de réalisation des objectifs d'accessibilité d'un programme universitaire, et 2) encourager et surveiller les efforts des universités dans la livraison des programmes, afin de diminuer le besoin pour les étudiantes et étudiants de dépendre des programmes d'aide financière et de réduire le temps et le coût dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs en matière d'éducation¹⁷. Il est bon de noter qu'en réponse, le ministère a consenti à ces recommandations.



L'Ontario détient la distinction peu flatteuse de recueillir la plus faible quantité de renseignements et d'avoir, par conséquent, l'information la moins détaillée sur ses universités.

MESURER L'ACCESSIBILITÉ, L'ABORDABILITÉ ET LA LIVRAISON DES PROGRAMMES À L'AIDE D'INDICATEURS D'ÉQUITÉ ET D'EMPLOI

Pour faire avancer l'accessibilité et l'abordabilité, les données devraient être peaufinées afin de refléter l'équité. L'absence de mesures d'équité empêche les responsables de l'élaboration des politiques d'identifier les transformations au sein des établissements et du secteur. Il est important de peaufiner la pratique de simplement recourir aux changements en pourcentage dans des catégories particulières pour indiquer plus clairement où se produisent les transformations au sein des

établissements. D'un point de vue plus superficiel, l'élaboration d'indicateurs de mesure 1) de l'état socioéconomique, 2) du revenu du ménage, 3) du genre, 4) de l'âge et 5) des origines ethniques permettra au gouvernement, aux universités, ainsi qu'aux intervenantes et intervenants d'analyser l'accès à l'université parmi les groupes en fonction de leur proportion de la population. L'utilisation

de ces indicateurs permettra également des comparaisons entre les différents groupes. Ces mesures faciliteraient la mise en œuvre de politiques et de pratiques qui cibleraient probablement mieux les segments de la société qui sont négligés dans des domaines particuliers, non seulement dans les universités, mais aussi dans tout le secteur universitaire.

Il est également pertinent de signaler l'importance de l'enseignement lorsqu'on se penche sur la livraison des programmes. Un indicateur qui sera particulièrement utile dans la compréhension de la qualité de la pédagogie disséminée au niveau du cours est la sécurité d'emploi, notamment la stabilité d'emploi d'une chargée de cours ou d'un chargé de cours qui enseignent un cours en particulier. La composition du corps professoral au sein des universités de l'Ontario a changé considérablement depuis que le modèle de financement a été introduit. Au cours des dernières années, de nombreux articles d'actualité très médiatisés ont signalé que des professeures et professeurs contractuels et à temps partiel enseignent la majorité des cours de premier cycle¹⁸. Le fait qu'il n'existe aucune politique ni pratique pour identifier cette dynamique a d'importantes



En bref, l'élaboration d'indicateurs 1) de l'état socioéconomique, 2) du revenu du ménage, 3) du genre, 4) de l'âge et 5) de l'origine ethnique permettra au gouvernement, aux universités et aux intervenantes et intervenants d'analyser l'accès à l'université parmi les groupes, en fonction de leur proportion de la population.

répercussions sur la nature de la participation des professeurs et professeurs à la qualité de l'apprentissage des étudiantes et étudiants. Selon les pratiques des départements individuels, les professeurs et professeurs contractuels et à temps partiel participent rarement à la création des plans de cours, à la sélection des manuels, aux projets en vue d'intégrer une réforme du programme ou une réforme pédagogique, ni à d'autres décisions sur le programme d'études. Par conséquent, les universités qui ont largement recours à des professeurs et professeurs à temps partiel feront face à des défis quant à la mesure de la qualité de la livraison des programmes.

Les étudiantes et étudiants recommandent que la formule de financement facilite l'incorporation d'indicateurs d'équité afin de permettre de mesurer l'accessibilité et l'abordabilité, et d'obtenir des données sur les personnes qui enseignent ces cours, notamment en ce qui concerne leur sécurité d'emploi et leur situation d'emploi, afin de mesurer la qualité de la livraison des programmes.

-
14. Banks, W., J. Fisher et M. Nelson. University Accountability in England, Wales, and Northern Ireland, extrait de *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, vol. 6(2), p. 211 à 226, 1997.
 15. Coy, D., G. Tower et K. Dixon. Quantifying the quality of tertiary education annual reports, extrait de *Accounting and Finance*, vol. 33 (novembre), p. 121 à 129, 1993.
 16. Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Rapport annuel 1999, p. 227, 1999.
 17. Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Rapport annuel 1999, p. 228, 1999.
 18. CBC News. Universities increasing use of sessional, contract academic staff (les universités augmentent le recours au personnel enseignant trimestriel et contractuel), le 8 septembre 2014.

“

LES PROPOSITIONS QUE
CONTIENT LE PRÉSENT
DOCUMENT SONT LA
CONTRIBUTION DES ÉTUDIANTES
ET ÉTUDIANTS À CET EXAMEN ET
DEVRAIENT SERVIR DE POINT
DE DÉPART POUR RÉPARER LA
FORMULE DE FINANCEMENT
DES UNIVERSITÉS DE
L'ONTARIO. QU'ON LE FASSE
CORRECTEMENT - POUR DE BON.

CONCLUSION

Le processus d'examen de la formule de financement des universités a été un important exercice afin de déterminer les changements structurels qui devraient être apportés pour améliorer l'accès à l'éducation universitaire en Ontario et à en rehausser la qualité. Bien que les intervenantes et intervenants du secteur entretiennent des opinions différentes quant à l'aspect que ces changements peuvent et doivent prendre, ils sont tous motivés par des valeurs semblables : protéger et améliorer l'accès à l'éducation universitaire; maintenir et améliorer la qualité de l'enseignement, de la recherche et de l'apprentissage; et bâtir une société plus attentionnée, juste et engagée à l'aide de l'éducation postsecondaire. Bien que les étudiantes et étudiants aient été critiques de la portée restreinte de l'examen et des hypothèses qui l'ont dictée, nous sommes reconnaissants des nombreux changements positifs qui ont été apportés à la formule de financement des universités. Ce document contient des solutions réfléchies, raisonnables et pratiques aux défis que présente le modèle de financement actuel, tout en soutenant que ses fondements et son objectif d'origine doivent servir de principes directeurs.

Les changements prévus en matière d'inscriptions et de circonstances financières peuvent inciter certains à se demander comment les universités de l'Ontario peuvent faire plus avec moins; cependant, les étudiantes et étudiants croient que l'amélioration de l'accès, de l'abordabilité et de la qualité de l'éducation postsecondaire commence par un investissement important et par des approches de politiques mesurées et appuyées par la recherche. Cet examen est une occasion incontournable de rectifier les déséquilibres systémiques et les lacunes structurelles des universités publiques de l'Ontario, qui sont le résultat de décennies de décisions politiques myopes prises par des gouvernements de toutes les allégeances. Les propositions que contient le présent document sont la contribution des étudiantes et étudiants à cet examen et devraient servir de point de départ pour réparer la formule de financement des universités de l'Ontario. Qu'on le fasse correctement – pour de bon.

